

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 09/08/2013	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 09/08/2013	N° d'enregistrement F05413P0128
--	---	---

1. Intitulé du projet

AMENAGEMENT DU PARC D'ACTIVITES DES JUSTICES A ARVERT (17)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33° - Z.A.C., permis d'aménager et lotissement sur le territoire d'une commune dotée d'un PLU n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale permettant l'opération	Terrain d'assiette : env. 8 hectares S.H.O.N. : inconnue à ce jour mais inférieure à 40 000 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

L'opération consiste à réaliser un parc d'activités sur la commune d'Arvert qui sera une zone d'aménagement de terrains viabilisés permettant de construire plusieurs bâtiments adaptés aux besoins des entreprises. Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique crée, aménage, entretient et gère les zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire et artisanale. C'est à ce titre que la Maîtrise d'Ouvrage est assurée par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, aujourd'hui propriétaire des terrains désignés pour l'opération.

Le projet prévoit à terme 35 à 40 parcelles. Elles ne seront pas de surfaces identiques et varieront de 600 à 5000 m² de manière à proposer un éventail complet aux différentes entreprises intéressées par ce parc. En première tranche (cf plan de masse annexé), il est prévu 13 parcelles allant de 1 328 m² à 4 936 m².

4.2 Objectifs du projet

Lors de l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (S.Co.T), la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a désigné les communes de La Tremblade et Arvert comme formant un pôle d'équilibre du territoire devant recevoir les équipements relatifs au développement économique.

Dans ce secteur, sur la commune de La Tremblade, une zone d'activités artisanale et commerciale a été réalisée. La commercialisation est arrivée maintenant à son terme. Les entreprises locales sont toujours en recherche d'espaces pour pouvoir se développer et il paraît opportun de pouvoir proposer de nouveaux terrains pour pérenniser leur activité et proposer en même temps à de nouvelles entreprises de s'implanter. Cependant, pour répondre à la demande, les élus de l'Agglomération s'engagent à respecter l'environnement, et à inscrire la C.A.R.A. dans un processus d'exemplarité. Ainsi, le titre de parc d'activités a été choisi et des objectifs d'intégration de ce nouvel équipement dans les espaces naturels ont été fixés (paysage, performance énergétique, qualité architecturale...).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La phase de réalisation du projet, pour chacune des tranches de travaux, se fera en deux temps :

- Viabilisation de la zone par la C.A.R.A. (amenée des réseaux, aménagement des voies d'accès et de desserte interne, aménagements paysagers...),
- Aménagements de chacune des parcelles par les différents acquéreurs sur la base du cahier des charges qui sera rédigé par la C.A.R.A.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, l'activité attendue sur le projet est conforme à celle attendue classiquement au sein de ce type d'aménagement et sera liée à la vie de chacune des futures entreprises qui s'y installeront.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis aux procédures administratives suivantes :

- permis d'aménager,
- document d'incidence au titre des articles L. 214 du code de l'environnement,
- document d'incidence au titre des articles L. 414 du code de l'environnement

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Terrain d'assiette : SHON totale :	~ 8 ha < 40 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Les Justices
17 530 ARVERT

Coordonnées géographiques¹

Long. 1° 8' 34,1" O Lat. 45° 45' 13,4" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site du projet (environ 75 %) est en grande majorité constitué par d'anciennes parcelles agricoles/viticoles aujourd'hui à l'abandon. Sur certaines, l'abandon est relativement ancien, une strate arbustive s'y étant développée fermant totalement le milieu. Seules subsistent deux parcelles de prairie temporaire améliorée (25 % du site) utilisées pour le fourrage et le pacage.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique approuvé le 25/09/2007
Le SCoT prévoit la « création d'un pôle d'équilibre économique sur le secteur LA TREMBLADE/ARVERT à proximité de la zone artisanale des Brégaudières ».

Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Arvert approuvé le 14/12/2006 et modifié en juillet 2011
- Projet en zone AUx : la zone AUx est destinée à l'aménagement d'une zone d'activités au lieu-dit des Justices. La zone est destinée à l'aménagement d'un lotissement pour l'accueil des activités artisanales en particulier, qui ont besoin d'espace pour le stockage ou présentent des nuisances incompatibles avec les secteurs résidentiels.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Arvert est soumise aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 17.09.1999 portant classement à l'égard du bruit des infrastructures routières interurbaines en Charente-Maritime : Déviation de la RD 14 de la limite communale avec Chaillevette à la limite communale avec La Tremblade : catégorie 3 ; largeur de 100 m affectée par le bruit.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A l'Ouest : Z.P.S. FR5412012 - Bonne Anse, Marais de Bréjat et de St-Augustin - 800 m Z.S.C. FR5400434 - Presqu'île d'Arvert - 800 m Au Nord : Z.P.S. FR5412020 - Marais et estuaire de La Seudre, Île d'Oléron - 800 m Z.S.C. FR5400432 - Marais de La Seudre - 800 m
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet va entraîner la disparition des milieux en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 25 % : Code CORINE Biotopes 81 - Prairies améliorées - 35 % : Code CORINE Biotopes 87.1 x 31.81 - Friche colonisée par un fourré de Pruneliers, ronces - 40 % : code CORINE Biotopes 87.1 - Friches ouvertes plus récentes <p>Le site ne se situe sur aucun corridor écologique recensé et ne comporte a priori pas d'espèces patrimoniales sensibles hormis le cortège d'oiseaux nichant au sein des fourrés qui imposeront des dispositions particulières pour leur préservation lors de la phase de travaux (la date de démarrage du chantier devant se situer de préférence en fin d'été (septembre/octobre)).</p>
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prend place sur des etres agricoles, en grande majorité en friche depuis de nombreuses années. Il ne présente donc pas d'incidence notable sur l'activité agricole locale.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet induisant une imperméabilisation partielle des sols, il engendrera des rejets hydrauliques liés aux eaux pluviales de ruissellement. Le document d'incidence qui sera établi au titre de la «Loi sur l'Eau» permettra d'assurer une prise en charge de ces écoulements compatible sur les plans quantitatif et qualitatif avec le milieu récepteur.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet à l'examen concerne un aménagement d'ampleur limitée qui fera l'objet de documents d'incidence au titre de la Loi sur l'Eau et de Natura 2000 qui permettront de donner toutes les garanties nécessaires pour assurer de l'absence d'effets négatifs notables de l'aménagement sur son environnement. Les points les plus sensibles du secteur (milieux aquatique et humides - estuaire, marais et les activités conchyliques) seront bien appréhendés au sein de ces documents qui seront plus particulièrement ciblés sur l'Eau (art. L. 214 du CDE) et sur les milieux naturels sensibles protégés par Natura 2000 (art. L. 414 du CDE).

D'autre part, le porteur du projet, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique est bien consciente des enjeux locaux et a intégré à ses orientations d'aménagement l'ensemble de ces considérations.

De ce fait, la réalisation d'une étude d'impact ne semble pas nécessaire dans le cadre de ce projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Extraits du P.L.U. de la commune d'Arvert se rapportant à la zone AUX (Rapport de présentation, P.A.D.D., Règlement).
Programme - Consultation pour le choix d'une équipe de maîtrise d'oeuvre (C.A.R.A.).
Etude préalable à l'intégration d'un Parc d'Activités sur la commune d'Arvert (C.A.U.E. Poitou-Charentes).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Royan

le, **- 9 AOUT 2013**

Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
Le Président,

Signature

Jean Pierre TALLIEU

**AGGLOMÉRATION
ROYAN ATLANTIQUE**
 107, Avenue de Rochefort
 17201 ROYAN Cedex